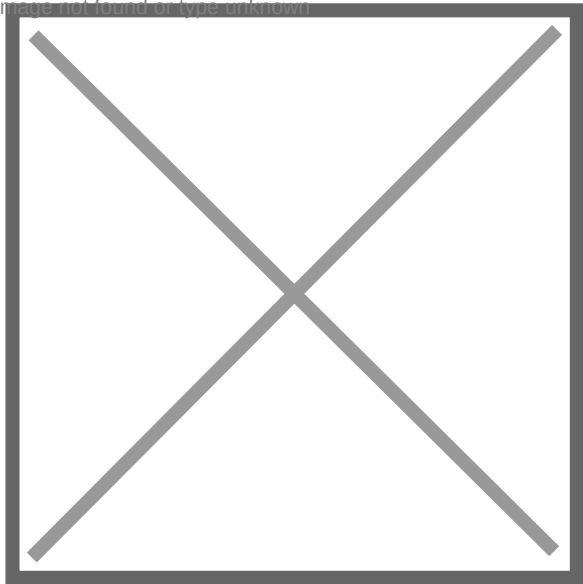


Image not found or type unknown



Y a t'il obligation de prévenir ma soeur du décès de notre mère

Par **jcp_old**, le **16/06/2007** à **16:06**

Bonjour,rnrnrnVoilà je me retrouve dans la situation ou ma soeur je s'est jamais occupe de mère depuis plus de vingt ans . légalement je dois la prévenir que son etat de sante est dramatique(Les medecins pensent qu'elle ne passeras pas l'été)ou je suis obliger de la prévenir du deces sachant que ma mère n'est pas spécialement pour.JE sais a peu près ou elle vit .rnrnrnMerci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **16/06/2007** à **18:03**

Bonjour.rnrnLégalement, vous n'êtes obligé à rien.rnrnMaintenant lors de la succession, si jamais le notaire vous pose la question: Avez vous un frère ou un soeur? Ne commencer pas à lui raconter des sornettes..